



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats jeunes

Question écrite n° 105601

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'insuffisance des crédits d'État affectés à l'allocation contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Chaque titulaire d'un contrat d'insertion est normalement en droit de percevoir une allocation d'un montant de 900 euros par an afin de favoriser son insertion professionnelle. Or les missions locales, et notamment celles du Nord - Pas-de-Calais dénoncent l'insuffisance de l'enveloppe 2006 qui ne permettra pas de respecter la loi et donc à l'État d'honorer son engagement envers les jeunes en difficulté d'insertion. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir en urgence abonder les crédits afin que chaque jeune puisse attendre de l'État le respect de son engagement contractualisé à travers le CIVIS.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105601

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10236